



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Juin 2012 – N°32

Courrier électronique : vougeau@worldonline.fr

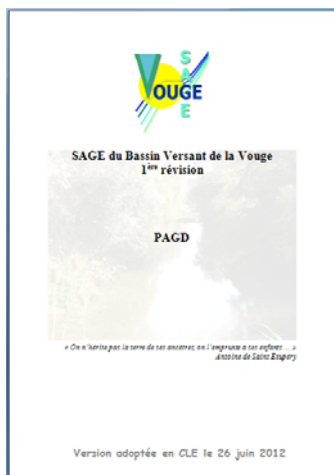
Site Internet : www.bassinvouge.com



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

Le SAGE révisé - une vision nouvelle !

A l'occasion de la CLE du 26 juin 2012, les premières préconisations du SAGE de la Vouge, que la loi nous oblige à réviser, ont été adoptées. Le premier SAGE, à ce jour toujours le seul de Côte d'Or et de Bourgogne, a désormais 7 ans de vie. Il doit se conformer aux textes qui ont été publiés depuis (Loi sur l'Eau et des Milieux aquatiques ou LEMA de 2006 et Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux RM de 2009).



Dans ce projet, en plus des actions engagées depuis plusieurs années (entretien des cours d'eau, plan de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, amélioration des systèmes de traitement des eaux pluviales,...), nous nous devons désormais de promouvoir et d'accompagner de nouvelles actions. Certaines d'entre elles ont déjà débuté, comme la restauration de la morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau, la conservation des Zones Humides, la mise en place du partage de l'eau entre acteurs économiques et milieu, (voir Inf'eau précédents et en deuxième page). D'autres doivent être engagées dans les prochaines années.

Parmi les nouvelles tâches qui nous incombent, nous pouvons en citer quelques unes, qui modifieront sensiblement les réflexes d'antan, comme la conservation des Zones d'Expansion des

Crues (ZEC), la mise en place des contraintes liées aux Aires d'Alimentation de Captage (AAC), l'encadrement des gravières ou bien encore d'actions évitant les phénomènes de ruissellement des terres viticoles.

A ce stade de la réflexion, eu égard à l'état des lieux et à la stratégie adoptés précédemment, la CLE prévoit d'adopter dans le SAGE, 42 préconisations. Il n'en n'existait que 26 dans la première version. La plus-value de cette nouvelle version du SAGE est évidente ; en effet un panel d'actions non prévues précédemment sont préconisées et permettront d'atteindre le bon état des masses d'eau.

Par ailleurs, la LEMA permet de rédiger des règles dans les SAGE qui seront désormais opposables au tiers et aux décisions administratives. Après un long temps d'échanges, de concertation et de partage entre les membres de la CLE, il a été décidé d'en proposer six sur le bassin de la Vouge. Elles concernent :

- Le traitement des eaux pluviales suite à l'implantation ou à la réhabilitation de zones pavillonnaires ou économiques,
- La protection des Zones Humides répertoriées sur le bassin,
- La gestion de l'ouverture d'un vannage,
- La protection des Zones d'Expansion des Crues reconnues sur le territoire,
- La répartition des Volumes Prélevables sur les quatre sous bassins
- La répartition des Volumes Prélevables sur la nappe de Dijon Sud / Cent Fonts naturelle,

Le temps de réflexion au sein de la CLE est presque achevé. Viendra bientôt le temps du partage avec les communes et les habitants du bassin (en fin d'année). Nous vous invitons à cette occasion à vous exprimer sans réserve. La gestion équilibrée de la ressource « eau » le requiert.

LA VIE DU SBV

... Mlle CARRAUD Julie
Technicienne de rivières au SBV



Tu es arrivée au SBV en février, quel est ton parcours qui t'a amenée jusqu'à nous ?

J'ai obtenu un BTSA Gestion Protection de la Nature, spécialité gestion des espaces naturels, en alternance au sein d'une entreprise d'aménagements paysagers. Par la suite durant deux années, j'ai travaillé dans un syndicat de rivières dans le Loir et Cher, où j'ai acquis de l'expérience et des connaissances dans la gestion des cours d'eau.

Quels sont les actions qui t'attendent pour les prochains mois ?

Tout d'abord, au cours des premières semaines suivant mon arrivée au SBV, je me suis attachée à découvrir le bassin dans sa globalité afin de préparer au mieux les actions qui m'attendaient lors des mois suivants. Ma principale occupation sera bien évidemment le suivi des travaux de rivières au cours de l'automne et l'hiver prochain. D'autres actions m'attendent comme le suivi et l'entretien des plantations des précédents marchés, la mise en œuvre d'aménagements en rivières, la détection des travaux illégaux ou bien encore la création de panneaux pédagogiques et d'informations le long de la Boïse en partenariat avec la commune de Broindon. Je suis également présente sur le terrain pour servir de relais dans les décisions pouvant avoir un impact direct ou non sur la qualité de l'eau.

L'eau, quels devoirs ?

Je ne serais pas très novatrice en disant que nous devons la protéger afin de garder tout son potentiel. Mon rôle au sein du SBV est de sensibiliser le plus largement possible les habitants du bassin pour leur faire toucher du doigt sa fragilité. Un effort de tous permettra sans doute de la protéger efficacement.

Comité de rédaction et conception : CLE Vouge

Crédit photographique : SBV - Internet

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau RM&C, du FEDER et du Conseil Régional de Bourgogne

Les ouvrages prioritaires (suite)

L'étude lancée par le SBV rentre dans sa dernière phase. A l'occasion du rendu des deux premières étapes, suite à un diagnostic précis du bureau d'études BURGEAP, une concertation a été menée avec les propriétaires des deux moulins concernés (Moulins des Etangs et Bruet). Celle-ci a permis de retenir des alternatives aux situations actuelles qui ont comme conséquence une déconnexion écologique amont-aval de la Cent Fonts.



Exemple d'arasement



Exemple de bassins en cascade

Les solutions retenues d'un commun accord (arasement de seuil et bassins en cascade) permettront de très nettement améliorer la montaison et la dévalaison des espèces piscicoles tout en réduisant notablement le phénomène d'accumulation des sédiments en amont des ouvrages. Désormais, le bureau d'études doit au cours de la dernière phase de la démarche proposer un avant projet précis afin de dimensionner les nouveaux ouvrages et de connaître le coût de leurs réalisations. A ce stade, les financeurs institutionnels semblent prêt à accompagner financièrement [très largement] le projet... A suivre !

A NOTER

L'appel d'offre pour la deuxième tranche du PPRE a été lancé et la limite de dépôt de candidature est fixée au 27 juillet 2012.

Une question, un message, ... **Contactez** : Nicolas BOILLIN

Tél. : 03-80-51-83-23